

L'HEBDO QUI CLIC

293

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

266

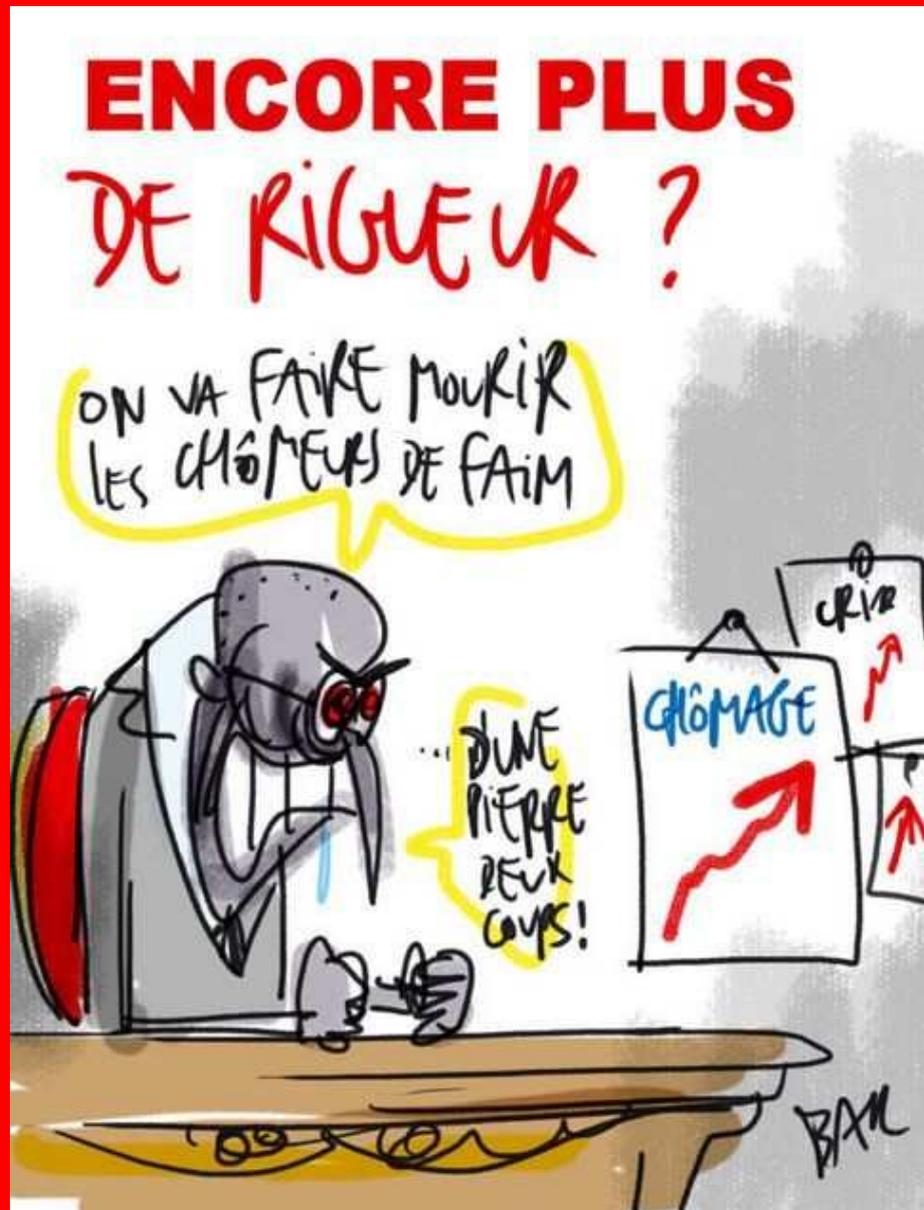
Nouveaux
syndiqués
depuis le 01/01/11

Faites nous
connaître vos
adhésions 2011 !

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre
Directeur de publication : Pierre LEBAS
119 Cours de la République – 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr

Au sommaire du 29 novembre :

- 2-3 / Tract des Privés d'emploi
- 4 / Tract des territoriaux du Havre : élections du COSL
- 5 / Appel unitaire du 13 décembre
- 6-7 / Note aux organisations CGT sur les réquisitions
- 8 / Tract CGT GPMH
- 9 / Communiqué CGT pénitentiaire - PJJ – chancellerie
- 10 / Graphique indemnité de congé maladie par habitant en Europe
- 11 / Liberté pour Salah Hamouri
- 12 / Les brèves de l'Indecosa
- 13 / Programme formation syndicale 2012 UL
- 14-15 / L'hebdo pratic'
- 16 / TLC





Comité National CGT des Privés d'Emploi

MANIFESTATION DES PRIVÉS D'EMPLOI, PRECAIRES, TRAVAILLEURS PAUVRES.

SAMEDI 3 Décembre 2011 à 13h30

Départ place Gambetta à Paris (Mairie du 20^{ème} Arr.)

LE 3 DÉCEMBRE - Moi, j'y vais !

Quand Messieurs SARKOZY/FILLON nous traitent, avec du mépris et des propositions indécentes concernant notre condition sociale, il ne faut pas baisser la garde !
Car ils ne sont que la courroie de transmission d'un gouvernement et d'un patronat qui n'a pas plus de respect.

Mais nous, chômeurs, précaires, travailleurs pauvres seront dans la rue le 3 décembre afin de manifester notre mécontentement contre les mesures d'austérité qui une fois encore vont toucher les plus démunis.

L'augmentation du chômage, la hausse du coût de la vie, des droits sociaux en berne, des entreprises et leurs emplois qui disparaissent, des logements et des loyers inabordables. Et nous, toujours sur le bord du chemin, à se faire balader par Pôle Emploi, d'un boulot précaire à l'autre – quand il y en a ... !

Sinon, vogue la galère et l'hiver qui arrive, la pire des saisons pour les précaires et les foyers modestes. Les coupures d'énergie, les dépenses supplémentaires qui arrivent avec le froid.

Alors là, on dit NON

Cette fois encore il nous la faut la prime de Noël, la vraie, celle que l'on réclame depuis des années : 500 euros pour tous les demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas.
Car les riches, eux, peuvent fêter Noël, avec tous les cadeaux que « le seigneur Nicolas » leur fait.

Des milliards, ils se sont goinfrés et sans en faire tomber une miette.....

Pendant que les nantis vont partager entre riches tous les plaisirs avec l'argent qu'ils nous ont volé, pendant ce temps, ... des vieux, des jeunes, des femmes, des hommes, des gosses ont faim... La crise économique pour nous, pour eux ... la crise de foie.

La rage nous prend, rien qu'à entendre ce que vivent aujourd'hui les salariés, les retraités et leurs enfants. Il y a une grande colère qui monte et le 3 décembre – chômeurs, salariés nous battons le pavé parisien. Partout en FRANCE, préparons ce moment revendicatif, car nous sommes une force, sur qui il faut compter.

***Nous voulons un emploi durable, correctement rémunéré,
Refusons la précarité, nous voulons vivre dignement***

Moi, je vais y aller à cette manif et leur dire ce que je pense.

Alors camarade, on y va nombreux, tu viens aussi et avec du monde.

Tous à PARIS le 3 décembre

MANIFESTONS

TOUS ENSEMBLE,

SAMEDI 3 Décembre 2011 à 13h30

Départ place Gambetta à Paris (Mairie du 20^{ème} Arr.)

Notre confédération sera représentée par Catherine Perret du bureau confédéral
Notre union départementale CGT a décidé de mettre en place un car pour faire de cette journée, une grande journée de manifestation pour dénoncer cette précarité qui appauvrit la France, nous sommes tous concernés.

**UN CAR PARTIRA DU HAVRE : samedi 3 décembre à 8h30 Franklin
à 8h45 place d'armes à Harfleur
à 9h15 à Tancarville
à 10h15 à Rouen**

S'inscrire à l'UL du Havre auprès Anita

Drapeaux – sifflets – banderoles – trompettes tout est bienvenu pour une manif bruyante, colorée, dynamique !



SYNDICAT CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HAVRAISE

Siège : Maison des Syndicats Franklin- 119, Cours de la République – 76600 LE HAVRE
Tel : 06 19 22 03 95 Fax : 02 35 53 26 67

RESULTAT DES ELECTIONS COSL 2011

LA CGT CONFORTÉE DANS SA POSITION MAJORITAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COSL

Il était important que la CGT remporte cette élection et conforte sa position majoritaire au sein du conseil d'administration du COSL. En effet la CGT, grâce à votre vote, a pu regagner 1 siège au détriment de FO.

Nous remercions tous les électeurs de la CODAH, de la Ville du Havre et du CCAS qui nous ont fait confiance à travers leur vote. Ce net succès nous permettra de pérenniser nos actions, nos revendications et de mettre en place nos projets pour le bien du COSL et de ses adhérents....

Merci à tous et maintenant au boulot !

COSL

Inscrits	Votants	Blancs et Nuls	Suffrages exprimés	Participation en %	CGT	CFDT	FO
5151	2421	70	2351	47 %	<u>1248 voix</u> <u>53 %</u>	803 voix 34 %	300 voix 13 %
Nombre de sièges					<u>7</u> <u>sièges</u>	4 sièges	1 siège



CFDT, CGT, FSU et Unsa dénoncent les plans d'austérité injustes, dangereux pour l'activité et l'emploi, inefficaces pour réduire la dette.

La France et l'Europe sont confrontées à une crise économique et sociale profonde. Des millions de travailleurs, en France et en Europe, voient leur emploi détruit ou menacé et le niveau de leur protection sociale mis en cause.

Dans ce contexte, après un premier plan de rigueur annoncé en août, le gouvernement vient de décider d'une nouvelle série de mesures d'austérité, en l'absence totale de discussion avec les organisations syndicales.

Ces mesures inévitables et injustes :

- font porter principalement les efforts sur les salariés et impactent leur pouvoir d'achat ;
- font l'impasse sur le besoin de relance et de soutien à l'activité et à l'emploi et dégradent la qualité des services publics.

Après la taxe sur les complémentaires santé, la poursuite des déremboursements, le gouvernement décide d'augmenter d'un jour la carence en cas d'arrêt maladie. Il s'en prend aux salariés malades, tous assimilés à des fraudeurs. Il rend de plus en plus difficile l'accès aux soins d'une part importante de la population.

Dans le même temps, les efforts demandés aux plus aisés restent symboliques et des niches fiscales inefficaces et injustes sont laissées en l'état.

Ces mesures sont économiquement inefficaces pour réduire l'endettement: elles réduisent l'activité au risque d'une spirale infernale qui mène à la récession.

CFDT, CGT, FSU et Unsa interpellent gouvernement et patronat pour des mesures justes et équitables afin de lutter contre la spéculation, relancer la croissance économique et soutenir l'emploi, assurer des services publics de qualité.

Elles demandent en particulier au gouvernement de :

- mettre fin à la défiscalisation des heures supplémentaires, défavorable à l'emploi, inégalitaire et coûteuse (4 milliards d'euros);
- faire contribuer les hauts revenus par la création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu et supprimer les niches fiscales inefficaces;
- conditionner les aides aux entreprises à leur politique sociale;
- renoncer au doublement de la taxe sur les complémentaires santé;
- abandonner l'instauration des jours de carences supplémentaires.

Les organisations syndicales appellent tous les salariés à agir pour se faire entendre des décideurs (gouvernement, élus, responsables d'entreprise) dans la période du 1^{er} au 15 décembre 2011, en particulier lors du temps fort de rassemblements le 13 décembre.

Réquisitions : l'OIT condamne les pratiques du gouvernement français

Pendant le mouvement sur les retraites, le droit de grève a été menacé par les possibilités de réquisitions de salariés ouvertes par l'article L.2215-1 du Code général des collectivités territoriales. En effet, des grévistes de différents établissements pétroliers ont été contraints, par arrêté préfectoral, de reprendre le travail sous peine d'une sanction pénale !

La Fédération de la Chimie et la Confédération ont engagé plusieurs recours devant les juridictions nationales afin de contester les réquisitions, mais aucun d'entre eux n'a abouti favorablement.

C'est pourquoi la CGT a déposé une plainte devant le Comité de la liberté syndicale. En effet, la jurisprudence du Comité classait le secteur pétrolier comme secteur non essentiel dans lequel il n'était pas possible de procéder à des réquisitions. Nous souhaitons donc que la France soit condamnée sur ces bases.

L'enjeu était d'obtenir une décision condamnant l'attitude de la France, ceci afin d'exercer une pression politique sur le gouvernement. Et aussi d'avoir de nouveaux arguments face aux juges français qui ne sont pas insensibles à ce type de décision (cf. expérience du CNE).

La décision du Comité : l'OIT demande au gouvernement français de ne plus recourir unilatéralement à des actes de réquisitions.

Le 17 novembre, le Conseil d'administration de l'OIT a adopté des conclusions et une recommandation accompagnée d'une « demande d'être tenue informé de l'évolution de la situation ».

Ainsi, « *Le comité **demande** au gouvernement de privilégier à l'avenir, devant une situation de paralysie d'un service non essentiel mais qui justifierait l'imposition d'un service minimum de fonctionnement, **la participation des organisations de travailleurs** et d'employeurs concernés à cet exercice, **et de ne pas recourir à l'imposition de la mesure par voie unilatérale** ».*

Interprétation de cette recommandation :

A priori, le **terme de service minimum** peut effrayer mais le Comité vise en fait « les besoins de ravitaillement des véhicules prioritaires ». La CGT souscrit à cette définition puisque les grévistes du secteur pétrolier ont eux-mêmes proposé de mettre en place ce type de service.

Ainsi, le Comité ne dément pas sa jurisprudence antérieure puisqu'il continue à classer le secteur pétrolier comme non essentiel (c'est à dire un service dont l'interruption ne met pas en danger, dans l'ensemble ou dans une partie de la population, la vie, la santé ou la sécurité de la personne) mais admet que le ravitaillement de véhicules prioritaires peut nécessiter un service minimum. Ainsi, une partie de l'activité, répondant à un problème d'ordre public peut nécessiter un service minimum.

Il confirme ainsi que l'activité économique ne peut pas être maintenue grâce aux réquisitions, seuls des problèmes d'ordre public peuvent justifier de telles mesures.

L'encadrement du droit de réquisitionner : le Comité demande clairement au gouvernement de cesser d'utiliser les réquisitions de façon unilatérale dans les secteurs non essentiels. Il s'agit donc d'encadrer et d'amoindrir un des pouvoirs de décision du préfet et donc du gouvernement. En effet, le Comité demande expressément à la France de ne plus recourir aux réquisitions de façon unilatérale mais de mettre une procédure en place :

- les organisations d'employeurs et de salariés doivent participer à la détermination des services minima dans le périmètre des secteurs non essentiels et du nombre de travailleurs qui en garantissent le maintien ;
- s'il y a désaccord, il devra être réglé par un organisme indépendant, comme par exemple les autorités judiciaires, et non par le gouvernement.

En résumé, le Comité condamne le comportement du gouvernement et lui suggère fortement d'encadrer cette procédure de réquisition en mettant en place une concertation avec les représentants patronaux et des travailleurs, mais aussi en faisant trancher les désaccords par une autorité indépendante. Cela implique que les préfets n'aient plus l'occasion de prendre seuls des arrêtés de réquisitions dans les secteurs non essentiels.

C'est donc une grande victoire syndicale, acquise par la CGT à l'occasion de sa première démarche de plainte devant l'OIT puisque cette décision porte un coup d'arrêt à toute utilisation discrétionnaire des réquisitions dans les secteurs non essentiels.

Il nous revient à présent de mobiliser les éléments positifs des conclusions et de la recommandation, afin de faire casser de nouveaux actes de réquisitions dans l'hypothèse où ils interviendraient lors de futurs mouvements de grève.

DEFINITIONS DES SECTEURS ESSENTIELS ET NON ESSENTIELS :

Au fil de sa « jurisprudence », le Comité de la Liberté Syndicale de l'OIT a établi une liste de **services** pouvant être considérés comme **essentiels** et pour lesquels des **restrictions à l'exercice plein entier de la grève sont envisageables** (en général la mise en place de services minima) :

- **Le secteur hospitalier**
- **Les services d'électricité**
- **Les services d'approvisionnement en eau**
- **Les services téléphoniques**
- **La police et les forces armées**
- **Les services de lutte contre l'incendie**
- **Les services pénitentiaires publics ou privés**
- **La fourniture d'aliments pour les élèves en âge scolaire et le nettoyage des établissements scolaires**
- **Le contrôle du trafic aérien**

Dans le même temps, il a aussi pointé les **activités industrielles et économiques ou les services publics qui ne constituent pas des services essentiels** au sens strict du terme et **pour lesquels, les éventuelles restrictions** (dont les réquisitions font évidemment partie) **constituent des violations graves à la liberté syndicale** :

- **La radio télévision**
- **Les installations pétrolières**
- **Les ports (docks)**
- **Les banques**
- **Les services de l'informatique chargés de percevoir les impôts directs et indirects**
- **Les grands magasins et parcs de loisirs**
- **Le secteur de la métallurgie et l'ensemble du secteur minier**
- **Les transports en général**
- **Les pilotes de ligne**
- **La production, le transport et la distribution de combustibles**
- **Les services ferroviaires**
- **Les transports métropolitains**
- **Les services postaux**
- **Le service de ramassage des ordures ménagères**
- **Les entreprises frigorifiques**
- **Les services de l'hôtellerie**
- **La construction**
- **La fabrication d'automobiles**
- **Les activités agricoles, l'approvisionnement et la distribution de produits alimentaires**
- **La monnaie**
- **Le Service des imprimeries d'Etat et les monopoles d'Etat des alcools, du sel et du tabac**
- **Le secteur de l'enseignement**
- **Les entreprises d'embouteillage d'eau minérale**

Syndicat GENERAL

Des Personnels du GPMH

Et des Personnels administratifs et de maintenance

Du Port du HAVRE

Hangar 18
Quai Joannes Couvert
76600 LE HAVRE

☎ : 02.32.72.76.90
Fax : 02.32.72.76.80
E-mail : cgtpah@havre-port.fr



le 28 Novembre 2011

Syndicat CFE/CGC

Renault Sandouville

Votre soi-disant organisation syndicale a diffusé un tract le jeudi 24 novembre 2011, diffamant le syndicat CGT de votre entreprise mais aussi la CGT du Port Autonome du Havre !!

Comment osez-vous interpellier les salariés en vous présentant comme une organisation prête à œuvrer pour la défense des salariés et de leurs emplois alors que vous n'hésitez pas à utiliser les mêmes armes que les patrons d'entreprises en diffamant un syndicat proche de l'intérêt des travailleurs.

Que connaissez-vous du combat des travailleurs portuaires ces dernières années à part ce que vos amis du patronat vous ont relaté ??

Vous dénoncez la manipulation médiatique que fait la CGT de Renault Sandouville alors que vous utilisez le tract comme voie de distribution de votre propagande patronale ...

Arrêtez de mentir à l'opinion publique, aux salariés et aux citoyens de notre agglomération, affirmez-vous tel que vous êtes, comme une organisation proche du patron prête à collaborer avec l'ennemi afin de faire croire aux novices que vous travaillez dans leurs propres intérêts !!

Si l'on devait faire un parallèle avec ce que vous venez de faire, il faudrait remonter à la seconde guerre mondiale où la France de vichy collaborait avec l'ennemi tuant ainsi de nombreux idéalistes, syndicalistes, juifs et innocents !!

Alors, laissez le syndicat CGT de votre entreprise œuvrer dans l'intérêt des travailleurs et restez persuadé que nous n'hésiterons pas en accord avec ce même syndicat, à venir leur prêter main forte face au contexte actuel, subissant en parallèle les attaques d'une organisation syndicale déguisée derrière une véritable organisation patronale !!

De plus, je demande à chaque syndicat qui se sent outragé par la lecture de ce tract, de réagir vivement pour que cesse cet acharnement patronal déguisé !!

Pour le syndicat général
Le secrétaire général

LIDELAPORTE

Copies : UL du Havre et d'Harfleur, Syndicat CGT Renault Sandouville
Info et affichage et toutes voies de communication pour rétablir la vérité



Meurtre de Chambon sur Lignon

Ni amalgame, Ni récupération...

Suite au meurtre de la petite Agnès, il est fait état de « questions » sur la chaîne judiciaire. Il doit être clair que les personnels n'accepteront pas un « Pornic » bis...

Avec cette affaire douloureuse, nous sommes dans « l'épsilon judiciaire »... En 2010, il y avait 2 adolescents auteurs de meurtres ou d'assassinats, ce chiffre est stable depuis des années, le dernier pic est en 2006 de 5 meurtres attribués à des mineurs!

Nous sommes face à un jeune qui ne correspond pas à l'immense majorité des « mineurs délinquants ». Il est de « bonne famille », suit une scolarité normale ! Alors que l'immense majorité des mineurs mis en cause sont en échec ou en rupture scolaire et rencontrent des difficultés familiales... Dans ce cadre, il n'est pas anormal que, sur la base du rapport d'expertise psychiatrique, des propositions de scolarisation en internat aient été faites. Ce n'est ni nouveau, ni exceptionnel et la présomption d'innocence ne se partage pas ...

Nous sommes étonnés de la version de l'Etablissement qui « découvrirait » la procédure judiciaire plusieurs mois après l'admission du jeune... Si le Conseil d'Administration la découvre peut-être, les personnels qui ont fait cette admission devaient savoir, le psychologue devait savoir...

Comme l'indiquent les criminologues, nous sommes dans ce dossier face à quelque chose d'exceptionnel. Il est donc facile de réécrire l'histoire a posteriori. Pour un drame de ce type, 99 (voire 999) situations ont évolué sans drame voire favorablement, et c'est cela qu'il faut souligner...

Un fonctionnaire de Justice ne fait pas de spiritisme, aucune boule de cristal n'est fournie par l'administration, nous ne sommes pas plus infaillibles que les médecins, les journalistes ou les hommes politiques...

Face à un adolescent comme l'auteur présumé, il n'y a pas de réponse type. A la PJJ, nous ne sommes pas outillés pour la poursuite d'une scolarité normale au niveau lycée, par exemple, c'est donc dans le partenariat que les prises en charge se construisent !

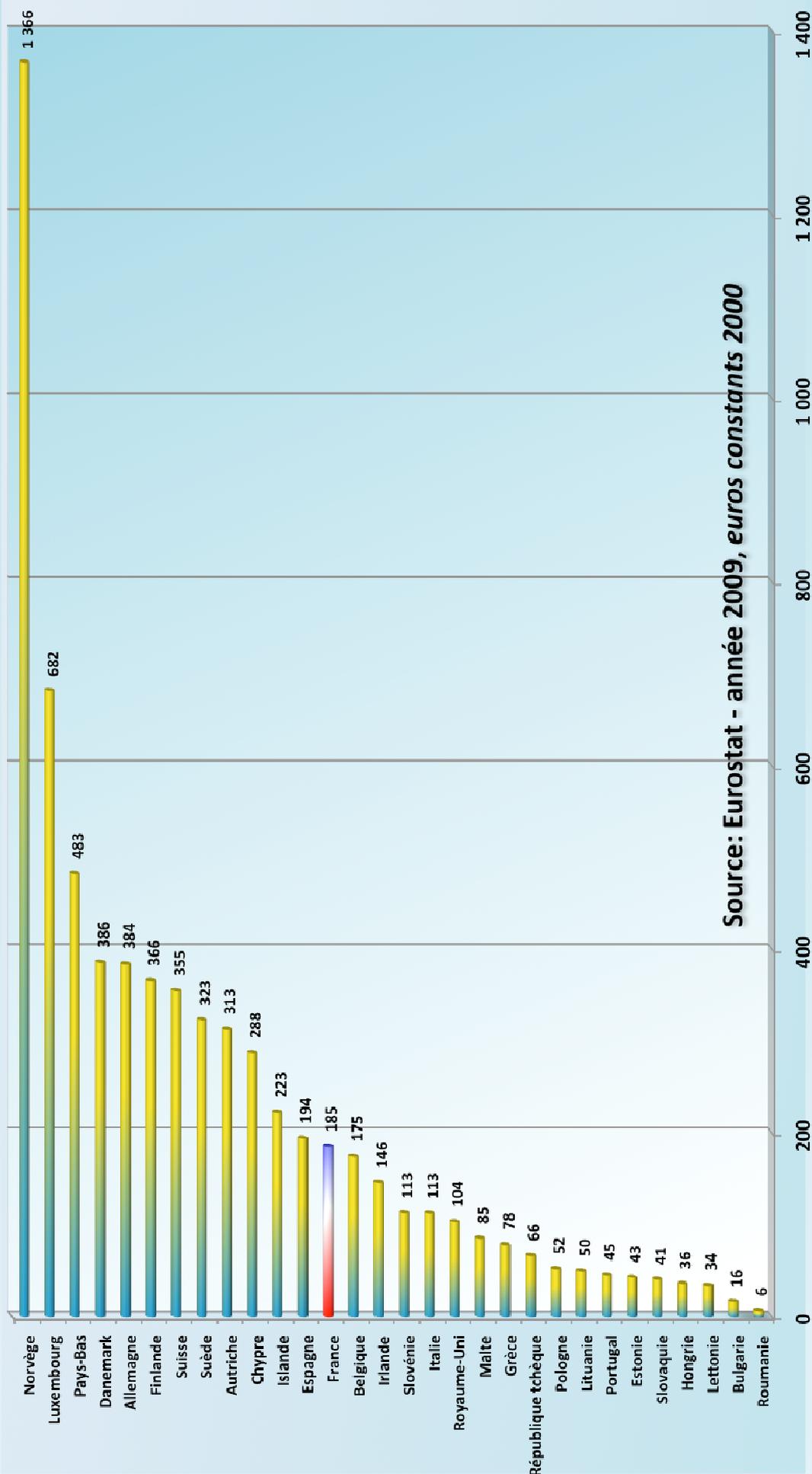
Si demain, la chaîne judiciaire devait être mise en cause pour de mauvaises raisons électorales, il faudra souligner les centaines de fermeture de postes et de services à la PJJ depuis 2009... Il faudra prendre en compte les restructurations qui cassent nos implantations locales et nous éloignent sans cesse des jeunes et des familles... Sur l'Auvergne, il n'y a plus qu'une direction pour les 4 départements et un même service « couvre » le sud du Puy de Dôme, le Cantal et la Haute-Loire...

Si le ministre veut vraiment un suivi des jeunes délinquants, qu'il redonne à la PJJ les centaines de postes et les établissements fermés depuis 5 ans ... Nous avons l'expertise, nous voulons les moyens, nous n'accepterons pas l'instrumentalisation de ce drame sous quelque forme que ce soit pour ce qui ne sera au final qu'une opération de communication .

La justice française reste l'une des plus pauvres d'Europe, c'est d'abord des moyens et des postes qu'il faut, pas de promesses purement électoralistes et populistes...

Indemnités de congés maladie par habitant

DES CHIFFRAGES



Source: Eurostat - année 2009, euros constants 2000

Jour sombre : Salah toujours en prison...

Le 28 novembre, 2011

Il est 19 heures à Paris, et donc 20 heures à Jérusalem, et nous ne pouvons pas vous annoncer la très attendue bonne nouvelle : Salah est enfin libre !

Salah est toujours en prison. C'est un jour sombre. Pour Salah, pour sa famille et pour nous tous. C'est un jour sombre pour la France aussi.

Salah devait être libéré, c'était écrit noir sur blanc dans une note officielle du CICR, au terme de 6 ans, 8 mois et 15 jours après son arrestation, c'est-à-dire aujourd'hui 28 novembre.

L'administration pénitentiaire israélienne en a, de manière totalement arbitraire, décidé autrement. Estimant que désormais - du fait de la libération de 1.027 prisonniers palestiniens en échange de Guilad Shalit - les prisons n'étaient plus « surpeuplées » (sic), les prisonniers restants pouvaient rester au-delà des peines décidées et annoncées en années administratives (345 jours). Et donc ils pouvaient désormais purger des peines en années civiles (365 jours), ce qui équivaut pour Salah à une prolongation annoncée jusqu'au 12 mars 2012 de son incarcération ! Ni plus ni moins.

Tout cela n'est possible que parce que les autorités israéliennes ont l'arbitraire comme loi. Mais aussi parce que - car personne ne peut imaginer les choses autrement - les autorités françaises n'ont pas « tapé du poing sur la table » pour défendre notre compatriote, le faire sortir et faire respecter le droit israélien par les... israéliens.

Désormais que faut-il faire ? Accepter cette prolongation ? Accepter qu'à l'injustice soit ajouté l'arbitraire ? Impossible d'accepter pour le Comité de soutien qui regroupe des dizaines de milliers de personnes.

Nous demandons encore une fois solennellement aux autorités françaises d'agir pour que Salah sorte « au plus vite ». Il n'aurait pas du faire un jour de prison.

Nous prendrons d'ici peu des initiatives auxquelles nous vous convierons et pour lesquelles toutes les idées que vous pourriez avoir seront utiles. N'hésitez pas. Notre combat rassembleur n'est donc pas terminé. Il faut sortir Salah des griffes de ses geôliers. Le gouvernement doit intervenir énergiquement.

Liberté plus que jamais pour Salah Hamouri car nous sommes à J+1...

« Les brèves » n°20 de l'indécosa-CGT

(INformation DEfense des COnsommateurs SAliés)

Tout adhérent de la CGT est membre de droit de l'indécosa CGT. L'adhésion seule à l'indécosa CGT est également possible.

Vous avez des problèmes liés à la consommation, au surendettement ... Contactez-nous !



Difficile de déchiffrer les offres des complémentaires santé !

Une garantie couvrant **100% de la base de remboursement** sécurité sociale ne signifie pas que la totalité de la dépense engagée sera prise en charge. Cela signifie que la complémentaire ne versera rien en plus de la sécu. **Par exemple**, une paire de semelles orthopédiques valant 95€ est remboursée 28,86€ par la sécu. Si votre complémentaire parle d'une prise en charge à 105%, elle vous versera 1,44€. Total sécu+ complémentaire= 30,30€ → il vous restera 64,70€ à acquitter !

Marchands de listes de logements

Ils ont obligation de vous proposer des biens vacants en rapport avec les critères que vous avez précisés. Bien souvent, ils ne remplissent pas leur part du contrat (logements occupés, inexistant, situés dans un quartier non choisi...). De plus, **il leur est interdit de faire payer avant d'avoir fourni une liste** de logements (art.6-II de la loi du 2 janvier 1970) ; ils le font pourtant parfois, tout en vous faisant signer un contrat qui prétend le contraire. Soyez vigilant avant de signer et... faites valoir vos droits !

Conservez les **enveloppes** des courriers importants que vous recevez : c'est le cachet de la poste qui fait foi et non la date d'envoi, parfois fantaisiste, figurant sur le courrier !



Aujourd'hui, l'indépendance de la revue **60 Millions de consommateurs** est menacée par un projet de vente à des actionnaires privés. Une revue qui donne parfois des informations gênantes pour l'Etat ou pour de grands groupes, études sérieuses à l'appui, ça ne cadre pas avec l'ultralibéralisme de notre gouvernement et ses liens avec les industriels et commerçants. La revue, éditée par l'INC (Institut National de la Consommation) risque de perdre sa mission de service public car qui pourra faire confiance à un journal financé par des fonds privés et ayant des intérêts marchands ? Mobilisons-nous contre cette nouvelle attaque contre les consommateurs ! Une pétition à signer sur le site **soutenons60.org**.

Pas de trêve hivernale pour les coupures d'énergie !



Que faire en cas de menace de coupure ?

Contactez votre fournisseur pour obtenir un délai de paiement et le service social de votre commune le plus rapidement possible afin de régler votre situation de manière durable. **En cas de grandes difficultés de paiement**, des N° de solidarité existent : pour EDF, le 0 800 65 03 09 ; pour GDF-Suez : 0 800 106 168. Si aucune solution n'est trouvée, **contactez-nous !**

En cas de coupure, vous pouvez contacter l'association **Droit à l'énergie – Stop aux coupures ! Normandie**
 Téléphone permanence : 06.26.46.37.10
 Adresse mail : droitalenergie-normandie@laposte.net

On peut vous refuser un paiement par chèque dans un magasin qui dit accepter les chèques !

En effet, de nombreuses grandes surfaces ont souscrit un **contrat avec une société chargée de garantir les paiements** par chèques. Attention, on ne refuse pas seulement les chèques volés ou non provisionnés. **Si vous avez déjà fait un ou deux chèques dans la semaine, on peut vous refuser le suivant**, même si vous présentez plusieurs pièces d'identité ! **C'est humiliant et injuste mais... légal** selon la CNIL et la DGCCRF !



ROUEN : 26 av. Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex
 Tél : 02 35 58 88 53
 Mail : indecosa@cgt76.fr

LE HAVRE : Cercle Franklin, 119 cours de la République 76600 Le Havre
 Tél : 02 35 25 39 75
 Mail : indecosalehavre@orange.fr

Programme Formation Syndicale 2012

Union Locale CGT du Havre

Janvier

Du 16 au 20 ⇒ Niveau I

26 et 27 ⇒ Rédiger un tract

Mai

Février

16 et 17 ⇒ Délégué du Personnel

Juin

Du 04 au 08 ⇒ Niveau I

Septembre

Mars

Du 19 au 23 ⇒ CHS CT

Octobre

11 et 12 ⇒ Délégué du Personnel

Avril

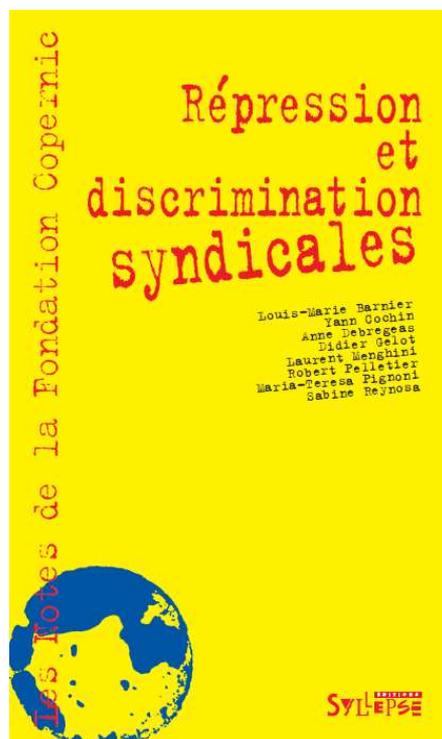
Novembre

Du 26 au 30 ⇒ Niveau I

Décembre

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris
Coût du Niveau I 80 € par stagiaire repas compris

A lire dans les bacs...



...ou sur le web :

Dans un pays où **86 % des installations sportives appartiennent encore à des collectivités publiques**, les décideurs politiques ont bien du mal à couper le cordon ombilical avec le sport business.
<http://www.sudouest.fr/2011/11/27/quand-le-sport-business-ponctionne-l-argent-public-564429-2780.php>

Le groupe havrais d'AMNESTY INTERNATIONAL a le plaisir de vous convier à la conférence :

« ROMS, Dignité et Accueil »

Par Philippe Goossens

Vendredi 2 décembre 2011 à 18h

Ligue de l'Enseignement 32 rue Clovis Le Havre

« Les Roms sont dans nos villes et nos villages. Pourquoi ? Comment ? Qu'ont-ils fait ? Qui sont-ils ? Philippe Goossens tente d'y répondre et décrit leur quotidien fait d'accueil, de dignité, de courage, de joie, mais aussi de précarité, d'accidents, de souffrance et de rejet. »

URGENT :

Suite au message adressé pendant le rapport d'activité du congrès de l'UL, nous recherchons des volontaires pour siéger au conseil de perfectionnement du CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat du Havre.

Il existe certainement des camarades qui ont des enfants qui travaillent dans l'artisanat.

Une première réunion a lieu le 08 décembre à 15h30 au CFA du Havre.

Merci de vous rapprocher de Lydia au secrétariat de l'UL.



FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE ROUEN

29^e
2
3
4
déc.
2011

ROUEN GAUCHE, QUAI BAS JEAN MOULIN
02 35 70 37 38 www.festival-livre-rouen.fr

« LIRE, C'EST CHOISIR
SON HISTOIRE. »

Émilie Demaroq

Merci à Émilie Demaroq, stagiaire au Festival de Rouen du Livre de Jeunesse au cours de cette année 2011, et maintenant titulaire d'un Master en Sociologie.

À travers elle, nous rendons hommage et remercions tous les étudiants, les lycéens, les collégiens, les élèves qui fréquentent les allées du Festival et, ce faisant, trouvent des motivations pour lire, rêver, se construire, se faire plaisir... et choisir leur histoire.

Sur le thème de la mémoire, les animations et les débats, les spectacles et les jeux, les lectures et les écrits nous permettent de revisiter cet hier qui nous construit et nous aide à envisager ce demain pas toujours réjouissant.

La lecture nous autorise à choisir notre histoire, à mieux comprendre le monde et ses enjeux pour pouvoir le transformer, individuellement ou collectivement.

Jean-Maurice ROBERT,
Directeur et co-fondateur
du Festival



